

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

**OBJET
de la délibération:**

**Travaux au cimetière
au titre de la
DETR/DSIL**

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

Présents à la séance :

24

Le Conseil a été
convoqué le :
20 mars 2024

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le 3 avril 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)

Séance du : DEUX AVRIL DEUX MILLE VINGT-QUATRE
(2 avril 2024)

Le Conseil Municipal s'est réuni le deux avril deux mille vingt-quatre à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, GAUDILLERE David, CHERCHI Mickael, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, PERRIN Jacques, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick et RACINNE Christiane.

Etaient excusés : CASTEIL Katia est excusée et donne pouvoir à BEAUDET Marie-Pierre, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loic, MONTEIX Anne est excusée et donne pouvoir à VOISIN Laurent.

Absents : BEAUDET Adrien et GARLET Teddy.

Rapporteur : Marie-Pierre BEAUDET

EXPOSE

La commune peut solliciter auprès de l'Etat une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) afin de lui permettre de financer ses projets d'investissement.

Les travaux de mise en accessibilité du cimetière sont éligibles à la DETR/DSIL.

La commune souhaite engager des travaux de sécurisation et de mise en accessibilité de l'allée principale du cimetière. Cette opération pourrait être éligible en 2024 à une subvention de l'Etat au titre de la DETR/DSIL.

Le plan de financement est le suivant :

Phase I : Budget prévisionnel				
A financer	Dépenses HT	Dépenses TTC	Financements	Recettes
Travaux	32 424.17	38 909	Etat - DSIL/DETR	11 348.00
			FCTVA	6 382.63
			Autofinancement	21 178.37
TOTAL	32 424.17	38 909.00	TOTAL	38 909.00

Il est demandé au conseil municipal d'approuver :

- d'approuver le plan de financement tel que détaillé ci-dessus ;
 - d'autoriser Madame le Maire à demander toutes les subventions nécessaires ;
- l'opération.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'avis favorable à l'unanimité des commissions réunies du 14 mars 2024,
Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE le plan de financement tel que détaillé ci-dessus pour les travaux du cimetière.

AUTORISE Madame le Maire à demander toutes subventions nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

